

Conseil exécutif de l'ACEP
Compte rendu de la réunion du 23 juillet 2008
Bureau national de l'ACEP
Salle de conférence
17 h 45

Présences : L. Perrin (présidence), J -R. Benoit, C. Card, G. Dussault, M. Holyk (téléconférence), J. Horvath, M. Korol, M. Mascaró, R. McVicar A. Picotte, S. Spak, C. Therrien, C. Danik, J. Ouellette, D. Martin.

Absences : S. Spano, M. Zinck.

Exclus : J. Aggrey, A. Sipos, C. Lakaski.

La réunion est convoquée pour donner suite aux plaintes déposées par A. Sipos et C. Lakaski contre J. Aggrey et donner suite à l'enquête du SEA.

Plaintes d'A. Sipos et de C. Lakaski

C. Danik dépose diverses pièces de correspondance dans ce dossier. Le CEN examine diverses questions préparées par C. Danik en vue d'obtenir l'avis du conseiller juridique.

Les membres du CEN sont invités à dire s'ils ont d'autres questions exigeant un avis juridique et, le cas échéant, à les présenter à L. Perrin le 24 juillet 2008 à midi au plus tard.

C. Danik informe le CEN que le conseiller juridique serait disponible pour rencontrer le CEN le 30 juillet 2008 afin de donner son avis et de répondre aux questions du CEN dans ce dossier.

Résolution : Il est proposé par A. Picotte et appuyé par C. Therrien de retenir les services de Sean McGee de Nelligan O'Brien Payne à titre de conseiller juridique au sujet de l'affaire de la lettre du 15 juillet de Heenen Blaikie et de tenir une réunion extraordinaire du CEN le 30 juillet, de laquelle seraient exclus J. Aggrey, A. Sipos et C. Lakaski, afin de donner au CEN l'occasion de discuter de l'affaire de la lettre du 15 juillet 2008 de Heenan Blaikie et des documents afférents et de déterminer la réponse du CEN à la lettre de Heenan Blaikie. En outre, autoriser les vice-présidents à agir au nom du CEN dans ce dossier.

J. Horvath demande le vote par appel nominal.

M. Holyk – pour, S. Spak – pour, J. Horvath – pour,
A. Picotte – pour, M. Korol – pour, M. Mascaró – pour,
J-R. Benoit – pour, G. Dussault – pour, C. Card – pour,

R. McVicar – pour, C. Therrien – pour, L. Perrin – pour.

Pour = 12, contre = 0, abstention = 0. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Enquête du SEA

C. Danik présente un résumé et informe le CEN qu'il a préparé des options à soumettre au CEN et informe le CEN qu'il devrait demander un avis au conseiller juridique sur ces options et toutes autres options que le CEN peut souhaiter voir étudiées.

Les membres du CEN sont invités à dire s'ils ont d'autres questions exigeant un avis juridique et, le cas échéant, à les présenter à L. Perrin le 24 juillet 2008 à midi au plus tard. Ils pourraient aussi les poser à la réunion prévue pour le 30 juillet 2008 à laquelle assistera le conseiller juridique.

Résolution : Il est proposé par A. Picotte et appuyé par C. Card de retenir les services de Nelligan O'Brien Payne à titre de conseiller juridique pour toutes les questions touchant la direction de l'ACEP.

Pour = 11, contre = 1, abstention = 0. **Résolution adoptée.**

Levée de la séance

Résolution : Il est proposé par R. McVicar et appuyé par C. Card que la séance soit levée à 20 h 25. **Résolution adoptée à l'unanimité.**